

RAPPORT DE FIN DE MANDAT

2023-2024

Vice-présidence académique

Présenté par : Yannick Boudreau

Vice-président académique de la FÉCUM

Université de Moncton, campus de Moncton

27 mars 2024

Remerciements

L'auteur de ce rapport aimerait remercier les employés de la FÉCUM pour le support inconditionnel, soit Pierre, Bouya, Nina, Raymond, et David qui ont permis la réalisation de la plupart des projets entrepris par la vice-présidence académique de la FÉCUM. Un grand merci au membre du conseil d'administration soit Étienne, Alex, Mathieu, Jeremy, Samuel et Simon qui ont été excellents pour m'épauler dans mes dossiers académiques et dans mes projets personnels. Ce fut un réel travail de collaboration sur plusieurs dossiers.

Un remerciement spécial est offert aux alliés importants des personnes étudiantes soit le recteur, Dr Denis Prud'homme, Gilles Roy (VRER), Elizabeth Dawes (VRAEAP), ainsi que les vice-présidences académiques des associations qui m'ont énormément aidé dans mes dossiers. Un autre merci important aux sénateurs académiques étudiants, Simon et Francis, qui m'ont soutenue dans de nombreux dossiers académiques et qui ont défendu les droits étudiants auprès de différentes instances. Je ne serais certainement pas où je suis aujourd'hui sans l'aide de ses deux personnes.

Finalement, en gros, merci à toutes les associations étudiantes qui œuvrent à assurer la plus belle expérience étudiante à l'Université de Moncton.

Tables des matières

Remerciement 2

Introduction 4

Pouvoirs et responsabilités 4 et 5

Réforme du Sénat Académique de l'Université de Moncton 6 et 7

Les townhalls 7

Accompagnement des associations étudiantes dans les dossiers académiques 8

Les règlements 10.9.1 et 10.9.2 face à l'assiduité dans les cours et les épreuves de contrôle
9

Campagne sur les droits étudiants 9 et 10

Section de la FÉCUM dans les plans de cours 10 et 11

La création d'un comité académique 11 et 12

Rédaction des guides des professeurs et des personnes étudiantes face au processus de
fraude 12

Heures d'ouvertures de la bibliothèque Champlain 13

Conclusion 14

Introduction

Dans ce rapport, il sera question des principaux dossiers du poste de la vice-présidence académique de la FÉCUM au courant de l'année 2023- 2024. Certains dossiers relèvent de comités spécifiques tandis que d'autres relèvent de projets personnels. L'étendue de l'activité des comités dont la vice-présidence académique siège ainsi que la fréquence des réunions n'est pas mentionnée dans ce rapport. Aussi, tous les dossiers pour lesquels j'ai eu l'occasion de collaborer, mais qui ne touchent pas l'académique ou mes projets personnels comme les nombreuses rencontres avec divers organismes, ne seront pas mentionnés dans ce rapport. Toutefois, je reste disponible pour toutes questions.

Pouvoirs et responsabilités

En vertu de la politique des mandats des personnes dirigeantes de la FÉCUM, qui dicte les pouvoirs et les devoirs des dirigeantes et dirigeants de la Fédération, la vice-présidence académique :

- a) Siège au Sénat Académique de l'Université de Moncton à titre de personne étudiante élue par les personnes étudiantes du Campus de Moncton
- b) Est responsable des relations académiques avec l'Université de Moncton
- c) Doit se présenter pour se faire élire au Bureau de Direction du Sénat Académique.
- d) Est responsable de veiller au respect des droits académiques des personnes étudiantes
- e) Est responsable des relations avec les associations membres pour toutes questions académiques

f) Est responsable d'informer le C.A. de toute motion ou informations pertinentes provenant des procès-verbaux du Sénat académique et de ses comités, sans contrevenir à son devoir de confidentialité.

g) Assure toutes autres tâches confiées par le C.A.

h) Est redevable au Conseil d'Administration de la FÉCUM

1. Réforme du Sénat Académique de l'Université de Moncton

Durant le dernier mandat de l'ancienne vice-présidence académique, un dossier très important qui me fut transféré dès le début de mon mandat était celui de la réforme du Sénat Académique et ses sous-comités de l'Université de Moncton. En effet, l'Université de Moncton avait commencé ce processus avant la pandémie, mais évidemment avec tous les problèmes que nous avons connus face à la COVID-19, ce processus fut retardé ce qui fait en sorte que nous avons seulement pu instaurer cette nouvelle réforme cette année. Ainsi, en étant à la vice-présidence académique de la FÉCUM ainsi qu'avec l'aide du conseil d'administration, du DG et Francis Bourgoïn (sénateur académique), nous avons donc travaillé étroitement avec Elizabeth Dawes et Gilles Roy dans l'objectif d'assurer que la représentation étudiante soit respectée et que les personnes étudiantes puissent activement faire une différence dans cette nouvelle réforme du Sénat et de ses sous-comités.

Sur une 2^e note, avec cette transition de nouvelle structure, il était donc important aussi d'effectuer du recrutement de personne étudiante pour les nouveaux postes des sous-comités académiques que nous allions ouvrir. Ainsi, nous avons donc entamé un processus de recrutement et de sélection au mois de septembre, où nous avons été en mesure de pouvoir combler presque l'entièreté des postes ouverts.

Recommandation 1 : **Puisque ce dossier est maintenant clos, il serait important dans le futur si l'Université de Moncton tentait d'effectuer le même exercice de réforme, d'essayer d'avoir plus de flexibilité chez les postes des personnes étudiantes,**

notamment d'avoir tous les postes de remplis si le critère prépondérant n'est pas comblé.

Recommandation 2 : Se battre pour avoir un plus grand nombre de personnes étudiantes sur les gros comités, notamment le CDP et le CDR.

2. Les townhalls

Cette année, il eut quelques situations académiques s'étant produites dans de différentes facultés sur le campus. Ainsi, il était donc important qu'on puisse offrir la possibilité aux associations étudiantes d'effectuer un townhall chez eux pour alors recueillir de l'information importante face à ses problématiques académiques auprès de leur masse étudiante. Ceci m'a par la suite permis de créer un plan stratégique au sujet des problématiques académiques dans ses différentes facultés et écoles, pour me permettre de me guider sur les actions à effectuer d'ici la fin de mon mandat, mais aussi pour la prochaine vice-présidence académique qui pourra donc continuer sur mon bout de chemin.

Recommandation 1 : Si les townhalls sont nécessaires l'an prochain, essayer de les effectuer en début d'année (septembre ou octobre) puisque ça va donner beaucoup plus de temps pour faire avancer les dossiers.

Recommandation 2 : effectuer des townhalls dans de différentes facultés et écoles comparativement aux deux dernières années.

3. Accompagnement des associations étudiantes dans les dossiers académiques

Durant la dernière année, il était extrêmement important pour moi qu'il ait une structure et du support pour les associations étudiantes concernant toutes questions académiques et même n'importe quel dossier. Pour cette raison, j'ai donc pris le temps de rencontrer la grande majorité des vice-présidences académique des associations durant l'été pour discuter de leur poste et ainsi clarifié le processus du fonctionnement d'avancement des dossiers académique. Aussi, un comité académique fut créé et une formation à la retraite des associations fut donnée aux vice-présidences académiques étant présentes. Ainsi, ceci a permis de créer une structure fonctionnelle où les dossiers académiques qui devaient être réglés à l'interne se le faisaient avec l'association. En revanche, certains dossiers ne pouvaient plus se régler à l'interne, et c'est dans ce cas ici où les sénateurs académiques et moi sommes venu en jeu. Nous avons donc traité plusieurs dossiers durant l'année et aidé les associations étudiantes concernant ses dossiers.

Recommandation 1 : Je recommande à la vice-présidence académique de la FÉCUM de continuer le même exercice durant son prochain mandat de rencontrer individuellement les vice-présidences académiques des associations pour les accompagner dans leur rôle.

Recommandation 2 : Je recommande à la vice-présidence académique de la FÉCUM d'aller chercher quelqu'un de l'externe pour donner une formation au sujet de l'académique pour bien former les vice-présidences académiques.

4. Les règlements 10.9.1 et 10.9.2 face à l'assiduité dans les cours et les épreuves de contrôle

Cette année, nous étions finalement à notre pleine année sans qu'il ait n'importe quoi qui nous as débalancés face à la COVID-19 et la pandémie. Ainsi, durant les 2 dernières années, les personnes étudiantes n'avaient pas besoin de démontrer une preuve ou bien un billet du médecin pour confirmer qu'elles étaient réellement malades. Cependant, l'an dernier, ceci a causé beaucoup d'absentéisme dans les cours ainsi qu'aux épreuves de contrôle. Après quelques discussions à quelques rencontres du RVD (maintenant le CDR), il fut décidé qu'à partir de maintenant, les absences vont être traitées de la façon dont chacune des facultés le veulent, et que les absences pour les épreuves de contrôle devront être avisées au professeur et qu'une preuve pour démontrer son absence doit être montrée pour valider son absence.

Recommandation : Que la vice-présidence académique continue à se battre pour les droits des personnes étudiantes dans se dossier et que l'on essaie d'éviter les billets de médecin pour des absences dans les cours en raison d'un manque important de personnel dans les soins de santé, ce qui fait alors en sorte que certaines personnes étudiantes pourraient se présenter à leurs cours malades et contagieux.

5. Campagne sur les droits étudiants

Ce dossier si important, mais fut laissé un peu de côté à partir de la fin septembre 2023. Pour ce mandat, le CA de la FÉCUM et moi voulions placer une importance particulière face à une campagne des droits étudiants sur nos médias sociaux pour aller chercher la

masse étudiante et ainsi faire la promotion de certains des règlements importants qui existent. Les personnes étudiantes doivent être informées sur leurs droits et avoir les ressources nécessaires plutôt d'intervenir lorsqu'il est trop tard.

Recommandation 1 : Travailler avec les vice-présidences académiques et l'agente de communication pour développer une campagne qui aura beaucoup de visibilité et facilement compréhensible pour les personnes étudiantes. Mise en garde : s'assurer de choisir le moment propice pour ne pas interférer avec les autres campagnes de la FÉCUM et choisir le moment opportun pour la lancer.

Recommandation 2 : Créer un calendrier avec une planification stratégique des publications et ainsi la suivre à la lettre.

Recommandation 3 : Effectuer la promotion des droits étudiants ainsi que d'autres services offerts par la FÉCUM dans les cours d'introduction de première année, en collaboration avec d'autres services offerts sur le campus, notamment l'AÉÉICUM et Prisme.

6. Section de la FÉCUM dans les plans de cours

Un dossier qui fut un peu placé de côté cette année étant celui de placer une section de la FÉCUM dans les plans de cours au sujet de l'académique. En effet, il fut décidé lors de l'une de nos planifications stratégiques en mai dernier qu'il serait important de se battre pour avoir la FÉCUM présente dans les plans de cours avec les ressources et les services que l'on offre pour les aider au sujet de leur problème académique. Cependant, au comité des règlements (CDR) du 15 janvier, ce point fut apporté et au lieu de vouloir placer ceci

dans les plans de cours, il fut décidé qu'il serait meilleur de changer la façon qu'on fait les choses, et d'enlever le contenu non nécessaire des plans de cours pour le placer dans un document apport qui serait alors placé dans Clic. Un comité fut discuté, mais ne fut jamais officiellement créé.

Recommandation : que la vice-présidence académique continue à se battre pour ce point pour qu'il soit mis en place, d'une façon ou un d'autre dans les plans de cours ou bien dans le document placer dans clic.

7. La création d'un comité académique

La création de ce comité fut effectuée dans l'objectif d'avoir une culture de partage face aux problématiques que chacune des associations rencontre dans leur faculté, mais aussi pour la vice-présidence académique de la FÉCUM ainsi que les sénateurs de recevoir de la rétroaction face à quelques dossiers importants qui sont discutés dans les sous-comités académiques. Les membres siégeant à ce comité étant la vice-présidence académique de la FÉCUM, les sénateurs académiques, les étudiants-conseils, les autres personnes étudiantes siègent aux sous-comités du Sénat ainsi que les vice-présidences académiques des associations étudiantes. Il eut trois rencontres cette année, soit une en septembre, une en octobre et une dernière en janvier.

Recommandation 1 : que se comité soit restructurer pour y avoir la vice-présidence académique, les sénateurs académiques ainsi que les personnes siégeant sur les sous-comités du Sénat Académique pour assurer la communication entre ses personnes sur les différents dossiers et que tout le monde soit sur la même page.

Recommandation 2 : création d'un groupe de message entre la vice-présidence académique de la FÉCUM et les autres vice-présidences académiques des associations.

8. Rédaction des guides des professeurs et des personnes étudiantes face au processus de fraude

Depuis novembre 2023, je siége sur le sous-comité de la CDR au sujet de l'intégrité intellectuelle. Dans ce comité, nous avons notamment discuté par rapport aux guides pour les personnes étudiantes ainsi qu'aux professeurs concernant les démarches à suivre concernant une accusation de fraude dans le cadre d'une épreuve d'évaluation. Ainsi, avec l'aide des autres membres de ce sous-comité, nous avons travaillé étroitement ensemble pour améliorer le contenu de ses guides pour qu'ils soient mieux représentés par les personnes étudiantes et les professeurs de l'Université de Moncton. Présentement, les guides sont dans le processus d'être envoyés vers le registrariat, où des rétroactions nous seront envoyées au besoin que nous devons mettre en place dans les guides.

Recommandation : je recommande à la vice-présidence académique de la FÉCUM de continuer à travailler sur ce comité et sur ces dossiers pour continuer à représenter la perspective étudiante.

9. Heures d'ouverture de la bibliothèque Champlain

Durant l'été 2023, il fut rapproché par quelques personnes étudiantes de cycle supérieur que les heures d'ouvertures et de fermetures estivales de la bibliothèque Champlain fussent problématiques. En effet, puisque la bibliothèque ferme ces portes à 16h30 chaque jour, les personnes étudiantes qui travaillent normalement des heures régulières de 8h30 à 16h30 n'ont donc pas accès à la bibliothèque. Ainsi, ceci cause particulièrement des problèmes pour les personnes étudiantes de cycle supérieur qui veulent pouvoir s'avancer sur leur thèse et leur recherche. Ainsi, après consultation avec la directrice générale par intérim de la bibliothèque Champlain, nous avons déterminé qu'il serait important d'effectuer une cueillette de donnée et d'information face à cette problématique. Ainsi, avec l'aide de notre agent de recherche, Raymond Blanchard, nous avons créé un sondage pour recueillir de l'information face à cette problématique importante ainsi que d'autres questions pertinentes, et avec les résultats que nous avons reçus, nous avons déterminer qu'il sera important d'avoir une journée durant la semaine où les heures d'ouverture se feront plus tard, pour ainsi pouvoir fermer la bibliothèque plus tard en soirée.

Recommandation : D'effectuer l'exercice à nouveau l'an prochain en début d'année, mais de placer l'importance du sondage sur les heures d'ouverture durant les périodes de sessions d'examens ainsi que la fermeture des édifices des facultés.

Conclusion

Tout le travail effectué cette année est le résultat d'un effort combiné de plusieurs personnes. Les employés de la FÉCUM, les membres du conseil d'administration, les membres étudiants du Sénat académique, les vice-présidences académiques des associations, le VRER ainsi que plusieurs autres personnes ont aidé à l'avancement des dossiers académiques et à la réalisation de ceux-ci. Les changements se font très lentement au sein du monde universitaire, donc il faut s'assurer de bien segmenter le travail si un certain résultat escompté doit avoir lieu durant son mandat. À l'aide des projets réalisés au courant de l'année 2023-2024, la vice-présidence académique s'est assuré d'œuvrer pour une vie étudiante axée sur la qualité de l'enseignement et le respect des droits des personnes étudiantes.